

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-263302374-20240417-DEL_018A_24-DE

Annule et remplace la délibération N°018-24

Le 8 avril 2024 à 18h55, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, M. BIDOUZE, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES REPRESENTÉES : MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER, qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration à M. BIDOUZE

ABSENTES : MME ROHEL, MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 25 mars 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 avril 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 018A-24- OBJET : Budget Primitif 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, après examen du projet du Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

ADOpte A L'UNANIMITE

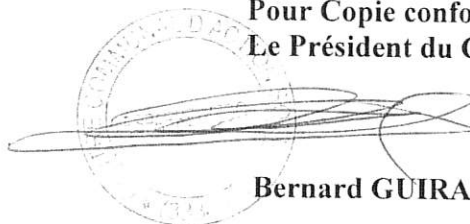
↳ Par nature, après examen, chapitre par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024 du CCAS, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT ➤ 233 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT ➤ 45 500 €

A Lesparre-Médoc, le 17 avril 2024

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD